GRAND ASSASSINAT DE MONSIEUR CHARLES LAMETH, DENONCÉ PAR LUI-MEME A L'ASSEMBLÉE-NATIONALE, OU MEMOIRE A CONSULTER ET CONSULTATION

Pour un Grenadier de la garde-nationale.

JE ne sais point faire de phrases, je suis citoyen et soldat; je connois mon devoir, je

le remplis, celà me suffit. Je ne croyois pas me trouver un jour obligé de consulter jamais pour une affaire personnelle; cependant, comme tout change dans la vie, je me vois engagé dans un embarras, sur lequel je prie le conseil de vouloir bien m'éclairer de ses lumières:

Voici le fait:

Depuis que l'assemblée nationale tient ses séances au manège, c'est à nous, soldats-citoyens, qu'est confiée la garde des portes de la salle; celle qui conduit au côté droit, est ordinairement une porte assez désagréable, parce que Messieurs les aristocrates ne voient nos habits que d'un très-mauvais œil; aussi, par cette raison, est-ce le sort qui décide entre nous du poste que nous occuperons.

Mardi dernier, j'étois en faction sur les 7 heures du soir, à la porte de l'assemblée nationale, du côté gauche. M. Charles Lameth, se présente: je demande l'exhibition de la carte qui lui donne le droit d'entrée. Il ne me montre point sa carte; je refuse, il insiste: je persiste dans mon refus; il m'ordonne



de le laisser passer : je ne reconnois, quand je suis en faction, que l'ordre de mon officier. *Je vous reitere*, me dit-il, *l'ordre de me laisser passer* : je suis ferme dans mon devoir. La patience échappe à notre législateur ; et ne se rappellant plus cet axiome d'un ancien philosophe, qu'il faut prononcer toutes les lettres de l'alphabet avant de parler, quand on est en colere, il m'envoie en propres termes, *faire foutre*.

Ah ! si je n'avois pas été consigné par ma faction. ! . . . .

Je ne reponds rien, j'appelle l'officier du poste, il vient, je lui rends les expressions outrageantes dont M. de Lameth s'est servi ; mon officier approuve ma conduite, et me déclare que je n'ai fait que mon devoir.

M. de Lameth s'éxplique, crie, tempête, fait le diable à quatre, comme s'il eût été à la tribune. J'étois, moi, ferme comme un roc, fusil sur l'épaule, bayonnette au bout, entre la porte et M. de Lameth.

Mon officier, ennuyé de tout ce tapage, va

prendre au corps-de-garde la consigne écrite ; et la montre à M. de Lameth. — Celui-ci écumant de colere de se voir contrarié une fois en sa vie ; *c'est égal, je vous ordonne de me laisser passer.* Mon officier savoit son métier. *Je ne reçois d'autre ordre ici, monsieur ; que ceux de M. le président.* — Vous ne savez donc pas à qui vous parlez. — Pardonnez-moi, je sais fort bien que c'est Monsieur de Lameth qui me parle.

M. de Lameth fort mécontent ; et voyant que les tons de souverain qu'il affectoit, ne le feroient pas réussir, prend son parti et se représente à une porte dérobée, par laquelle il pénètre jusque dans la salle ; il s'approche du bureau, trouve dix ou douze députés réunis ; et l'œil encore étincelant, et encore tout pâle de colère : *on vient*, s'écrie-t-il, *de m'assassiner.* Comment ? qui ? *la garde nationale, par ordre de ce scélérat de la Fayette* .... Cela n'est pas possible. — Demandez à M. Corollaire ; il étoit présent. — Oui, j'y étois, reprend M. Corollaire, le fait est faux ; vous aviez

tort. — Comment j'avois tort. — Oui. — *J'espère en trouver d'autres qui diront que j'avois raison.*

Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. S'il n'étoit pas un de nos douze cents députés, je n'aurois pas recours à un conseil, un tiers seroit inutile ; je saurois vuider moi même mes querelles ; et aux risques de voir piller ma maison, M. de Lameth ne m'auroit point outragé impunément ; les expressions dont il s'est servi ne conviennent qu'à un lâche ou à un coquin ; je suis brave et honnête-homme.

Il m'a accusé dans l'assemblée nationale, d'avoir attenté à ses jours ; je n'ai fait que mon devoir. Il est député à l'assemblée nationale; je suis citoyen : il monte souvent à la tribune ; il prend la parole à tort et à travers; moi, je monte la garde, et je veille pour la sureté de mes concitoyens, il est colonel, accoutumé, m'a-t-on dit, à conduire ses soldats à coups de plat de sabre ; moi, je suis tout simplement grenadier, et fier de ce titre, parce que c'est la patrie qui me l'a donné ; il est un des chefs des jacobins, moi,

je ne cabale point, je sers pour être utile à la chose publique, et j'y réussis. J'ai respecté le titre de député dont il est revêtu, quoiqu'il se manquât à lui-même, et lui, a insulté en ma personne, toute la garde nationale; je n'emploie contre lui ni le sarcasme, ni le fiel; je suis grièvement outragé, je demande une réparation; c'est pour y parvenir, que je supplie le conseil de m'indiquer la marche qu'il faut que je suive.

Signé, Verraciterre, grenadier de la garde nationale.

CONSULTATION.

Nous, officiers, sous-officiers et soldats, tous camarades du sieur Verraciterre, grenadier dans notre compagnie, après avoir lu le détail des faits par lui consignés dans le mémoire ci-dessus; après avoir long-temps pesé la conduite de M. Charles Lameth, député à l'assemblée nationale; après avoir pris connoissance des expressions injurieuses qu'il a employées contre le sieur Verraciterre; après avoir lu l'inculpation atroce d'assassinat, dont M. Charles Lameth charge calomnieusement le sieur Verraciterre; attendu qu'il y auroit pour ce dernier et pour sa maison de trop grands risques à courir, en se battant avec M. Charles Lameth:

Sommes d'avis que le sieur Verraciterre se pourvoie devant le conseil général de la garde

653

nationale parisienne assemblé, pour obtenir toutes les réparations qui lui sont dues ; et s'il ne les obtient pas d'après le jugement de la garde nationale, nous sommes d'avis qu'il instruira sa cause devant le tribunal de l'opinion publique, qui surement fera justice de son adversaire, et épargnera au sieur Verraciterre le soin de porter cette affaire à l'assemblée nationale.

Fait au Conseil, et ont signé les officiers, sous-officiers et soldats de la compagnie de grenadiers du sienr Verraciterre.

Paris, 29 *janvier* 1791.

De l'Imprimerie des Jacobins.